

DISPOSITIF DE SUIVI



Les analyses de l'EDENN, effectuées sur ce site, et transmises à l'ARS, révèlent actuellement la présence de cyanobactéries en quantité supérieure à 100 000 cellules par millilitre

A ce jour, la teneur en microcystines (l'une des toxines sécrétées par les cyanobactéries) n'est pas connue.

Les recommandations ci-dessous pourront être durcies (interdiction de la baignade) si les teneurs s'avèrent supérieures à 25 µg/l

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations algales sont gérés sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, des muqueuses
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements

Certaines précautions doivent être respectées

Dispositif de suivi de Niveau 2

- Ne pas se baigner ou pratiquer une activité de loisirs nautiques dans les zones de dépôts d'algues ou d'écumes
- Eviter d'ingérer de l'eau
- Prendre une douche soignée après la baignade ou l'activité de loisirs nautiques
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après usage
- En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin en lui précisant la pratique d'activités nautiques sur un plan d'eau affecté par des proliférations de cyanobactéries

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter les sites internet : <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/>
<http://www.eden-sur-erdre.fr/>